

SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 9 avril 2018.....	5
Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 3 avril 2018.....	49

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 9 AVRIL 2018**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 001

Déclaration de l'urgence pour le rapport n° 153

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence du rapport n° 153,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence du rapport n° 153 intitulé « Représentation départementale dans les organismes extérieurs »,

ainsi que sur son inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 101
Vote du taux sur le foncier bâti

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **101**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions),

- Décide de maintenir pour 2018 le taux d'imposition de la taxe sur le foncier bâti à 31,72 % ;

- Ratifie les inscriptions de crédits en recette suivantes :

Chapitre 731 : - 64 040 €

Chapitre 74 : - 28 001 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:42:46
Référence : b40960945deb97cd1790982f2d6dbe01c018f036



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 102
Reprise sur provision

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **102**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- de reprendre la provision pour autoassurance constituée au Budget primitif 2017 d'un montant de 100 000 €,

- de ratifier l'inscription en recettes au chapitre 75 d'un montant de 100 000 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:43:04
Référence : d7764df14e9b24645a5182e8176baa0b8676567f



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 150

Certification des comptes - diagnostic global d'entrée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Donne acte au Président du Conseil départemental de la communication de la synthèse du diagnostic global d'entrée dans l'expérimentation de la certification des comptes.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:42:56
Référence : 9e76306ef0055f1dbf35c698bd74aef51e1cdf3a0



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 151
Actions en justice - Compte rendu de la délégation du Président du
Conseil départemental

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 151,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-10-1,

Vu sa délibération en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 004,

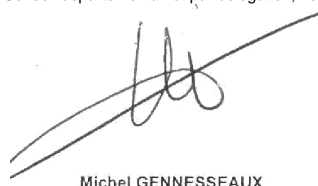
Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du compte rendu de la délégation consentie au Président du Conseil départemental, par délibération du Conseil départemental du 15 janvier 2018, en matière d'actions en justice.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:42:33
Référence : 683dc0055bf9e7abdeb53b055578a88687551f0e



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 152
Tableau des effectifs

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 152,

Vu l'amendement déposé par M. le Président du Conseil départemental et présenté par Mme DOGNA visant à :

- se prononcer sur la base du rapport complété comme suit :

Ajout d'un point 3 :

3) De fixer les rémunérations suivantes :

Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité

Afin de tenir compte de l'expérience professionnelle, de l'ancienneté, de l'accroissement des missions et des résultats des entretiens professionnels d'un agent non titulaire Chef du Service Régulation et Prospective, il convient de fixer sa rémunération au 3^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

Direction de l'Education, du Sport et de la Culture

Afin de tenir compte de l'expérience professionnelle, de l'ancienneté, de la technicité et des résultats des entretiens professionnels d'un agent non titulaire responsable du patrimoine et du développement territorial culturel et touristique au Pôle Chemin des Dames, il convient de fixer sa rémunération au 2^{ème} échelon du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine,

- modifier la délibération en conséquence,

Vu les conclusions de la 1^{ère} commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

Adoptant à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions) l'amendement déposé,

Décide à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

1) De créer les postes suivants :

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Afin de stabiliser la situation d'agents non titulaires sous contrat depuis plus de sept ans, il convient de créer neuf postes d'adjoint technique territorial au Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche,

2) De modifier les postes suivants :

Direction des Affaires Juridiques, Administratives et Financières

Le poste d'Adjoint au Chef du Service Central des Marchés est vacant. Les recherches entreprises n'ont pas permis de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire. Conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, ce poste pourra être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires.

La rémunération de cet agent sera fixée au 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial.

Direction de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable

Le poste de chargé de mission Europe est vacant au Service des Politiques Territoriales, de l'Attractivité et des Affaires Européennes. Les recherches entreprises n'ont pas permis de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire. Conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, ce poste pourra être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires et l'expérience professionnelle.

La rémunération de cet agent sera fixée au 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial.

Direction de l'Éducation, du Sport et de la Culture

Le poste d'archiviste, chargé des relations avec le Conseil départemental est vacant aux Archives Départementales. Les recherches entreprises n'ont pas permis de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire. Conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, ce poste pourra être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires et l'expérience professionnelle.

La rémunération de cet agent sera fixée au 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine.

Pilotage des Territoires

Le poste de Responsable Adjoint, Equipe Action Sociale et Equipe Enfance et Famille, à l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Thiérache, site d'Hirson, est vacant. Les recherches entreprises n'ont pas permis de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire. Conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, ce poste pourra être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires et l'expérience professionnelle.

La rémunération de cet agent sera fixée au 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial.

Le poste de Responsable Adjoint, Equipe Insertion, à l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Château-Thierry est vacant. Les recherches entreprises n'ont pas permis de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire. Conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, ce poste pourra être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires et l'expérience professionnelle.

La rémunération de cet agent sera fixée au 1^{er} échelon du grade d'attaché territorial,

3) De fixer les rémunérations suivantes :

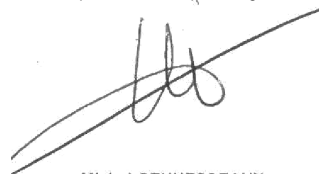
Direction des Politiques d'Autonomie et de Solidarité

Afin de tenir compte de l'expérience professionnelle, de l'ancienneté, de l'accroissement des missions et des résultats des entretiens professionnels d'un agent non titulaire Chef du Service Régulation et Prospective, il convient de fixer sa rémunération au 3^{ème} échelon du grade d'attaché territorial.

Direction de l'Education, du Sport et de la Culture

Afin de tenir compte de l'expérience professionnelle, de l'ancienneté, de la technicité et des résultats des entretiens professionnels d'un agent non titulaire responsable du patrimoine et du développement territorial culturel et touristique au Pôle Chemin des Dames, il convient de fixer sa rémunération au 2^{ème} échelon du grade d'attaché territorial de conservation du patrimoine.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 04/05/2018 à 10:10:54
Référence : 74755ca13a1335458d829266a90a9ca1636064f4



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 153

Représentation départementale dans les organismes extérieurs

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 153,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.3121-15,

Vu les listes des noms des représentants titulaires et suppléants proposés au vote,

Considérant qu'il convient de lire, s'agissant :

- du Conseil d'administration de la Mission locale de l'arrondissement de CHATEAU-THIERRY, **M. Bruno BEAUVOIS**, membre titulaire et non Mme Michèle FUSELIER,
- du Conseil d'administration du Groupe Etablissements Publics Handicaps Education Soins Emploi (EPHESE), **Mme Marie-Françoise BERTRAND** et non Mme Bernadette VANNOBEL dans la liste des membres titulaires proposés,

Après en avoir délibéré,

Procède dans les conditions suivantes à la désignation des représentants du Département :

Les listes présentées comportant autant de noms que de fonctions à pourvoir, conformément aux dispositions du dernier élinéa de l'article L.3121-15 du Code général des collectivités territoriales les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président du Conseil départemental.

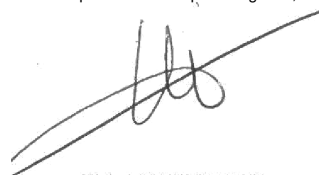
Sont ainsi désignés pour représenter le Département :

I) **au sein des organismes extérieurs**, les représentants titulaires et suppléants dont les noms figurent, dans l'ordre de la liste, dans l'annexe 1 jointe à la présente délibération,

II) **au sein des établissements sociaux et médico-sociaux**, les élus mentionnés conformément à l'annexe 2 jointe à la présente délibération,

III) **au sein du Comité syndical du Syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne (Valor'Aisne)**, M. Claude MOUFLARD, délégué titulaire, en remplacement de Mme Marie-Christine GILLIOT et Mme Marion SAILLARD, déléguée suppléante, en remplacement de M. Claude MOUFLARD, conformément à l'annexe 3 jointe à la présente délibération.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 04/05/2018 à 10:11:04
Référence : b175aaf7a7140ed0c5ee70d2bae71abc25a73b95

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Désignation par l'Assemblée départementale

Au sein des Etablissements Publics, Sociétés d'Economie Mixte, Etablissements ou Services à comptabilité séparée, ainsi que dans divers Organismes, Comités, Conseils, Commissions et Associations publics ou d'intérêt public

N°	Désignation de l'organisme	Nom des Conseillers membres	
		Titulaires Mmes et MM.	Suppléants Mmes et MM.
1ère Commission - FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE			
Personnel Départemental			
1.PD.014	Conseil de discipline de recours	I. ITTELET M. POTELET J. DOGNA	
1.PD.011	Commission Administrative Paritaire Locale n° 2 (Personnels de catégorie A, des services de soins, des services médico-techniques, des services sociaux) de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille (EDEF)	Le PCD (membre de droit) ou son représentant (M. POTELET)	Le Directeur de l'EDEF
1.PD.012	Commission Administrative Paritaire Locale n° 5 (Personnels de catégorie B, des services de soins, des services médico-techniques, des services sociaux) de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille (EDEF)	Le PCD ou son représentant (M. POTELET) Le Directeur de l'EDEF	T. DUDEBOUT Un cadre socio éducatif
1.PD.013	Commission Administrative Paritaire Locale n° 7 (Personnels de catégorie C, techniques, ouvriers et personnels d'entretien) de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille (EDEF)	Le PCD ou son représentant (M. POTELET) Le Directeur de l'EDEF	T. DUDEBOUT Un cadre socio éducatif
1.PD.383	Commission Administrative Paritaire Locale n° 9 (Personnels de catégorie C administratifs) de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille (EDEF)	Le PCD ou son représentant (M. POTELET)	Le Directeur de l'EDEF
3ème Commission - AGRICULTURE, LABORATOIRE, TOURISME ET LOGEMENT			
Economie			
2.EC.379	Conseil d'administration et bureau de l'Association "Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne - Patrimoine mondial"	P. TORDEUX	
2.EM.033	Conseil d'administration de l'Association Aisne Action Emploi	I. LETRILLART C. DERUY M. CARREAU M. COLLET A.M. FOURNIER	C. BLERIOT F. GRZEZICZAK C. VARLET B. BEAUVOIS M. PIGONI
Santé Publique			
2.SAP.384	Groupement de Défense Sanitaire de l'Aisne - GDS 02	I. ITTELET	M.F. BERTRAND

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Désignation par l'Assemblée départementale

Au sein des Etablissements Publics, Sociétés d'Economie Mixte, Etablissements ou Services à comptabilité séparée, ainsi que dans divers Organismes, Comités, Conseils, Commissions et Associations publics ou d'intérêt public

N°	Désignation de l'organisme	Nom des Conseillers membres	
		Titulaires Mmes et MM.	Suppléants Mmes et MM.
Tourisme			
2.TO.036	Comité Syndical du Syndicat Mixte du plan d'eau des vallées de l'Ailette et de la Bièvre	F. RAMPENBERG P. TORDEUX C. BLERLOT P. TIMMERMAN T. DUDEBOUT T. DELEROT F. KARIMET A. TUJEK B. FOURNIE-TURQUIN A. POLLET M. PIGONI	P.J. VERZELEN B. VANNOBEL I. ITTELET J. DOGNA I. LETRILLART M. SEBASTIJAN F. MARCHIONNI C. VARLET J.L. LANOUILH C. MOUFLARD M. SAILLARD
2.TO.402	Comité de pilotage de la Délégation de Service public à Pierre et Vacances SA	Le PCD ou son représentant Le Vice-président chargé du tourisme (P. TORDEUX) Le Président du Syndicat Mixte de l'Ailette et de la Bièvre (P. TIMMERMAN)	
2ème Commission - EDUCATION ET JEUNESSE			
Education			
4.ED.073	Conseil départemental de l'éducation Nationale (CDEN)	Le PCD ou son représentant (F. VANIER) I. ITTELET F. RAMPENBERG A. MARICOT F. MARCHIONNI C. MOUFLARD	P. TIMMERMAN T. DUDEBOUT B. BEAUVOIS J.L. LANOUILH F. BRIFFAUT
Collèges publics			
4.ED.104	Conseil d'administration du Collège Jean Rostand à CHÂTEAU-THIERRY	B. BEAUVOIS A. MARICOT	M. FUSELIER G. FOURRE
4.ED.105	Conseil d'administration du Collège Jean Racine à CHÂTEAU-THIERRY	M. FUSELIER A. MARICOT	B. BEAUVOIS G. FOURRE
4.ED.108	Conseil d'administration du Collège De La Faye à CONDE-EN-BRIE	A. MARICOT G. FOURRE	C. DERUY F. RAMPENBERG
4.ED.110	Conseil d'administration du Collège Léon Droussent à COUCY-LE-CHÂTEAU	I. LETRILLART N. LECOULTRE	F. VANIER M. PIGONI
4.ED.150	Conseil d'administration du Collège La Feuillade à VIC-SUR-AISNE	F. CHAMPENOIS N. LECOULTRE	P. TORDEUX M. PIGONI
Etablissements privés du premier cycle du second degré sous contrat d'association			
4.ED.156	Organisme de gestion du Collège Saint-Joseph - La Madeleine à CHÂTEAU-THIERRY	A. MARICOT	
Etablissements d'enseignement agricole public			

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Désignation par l'Assemblée départementale

Au sein des Etablissements Publics, Sociétés d'Economie Mixte, Etablissements ou Services à comptabilité séparée, ainsi que dans divers Organismes, Comités, Conseils, Commissions et Associations publics ou d'intérêt public

N°	Désignation de l'organisme	Nom des Conseillers membres	
		Titulaires Mmes et MM.	Suppléants Mmes et MM.
4.ED.166	Conseil d'administration du Lycée Agricole et Viticole de CREZANCY	A. MARICOT	B. BEAUVOIS
4.ED.169	Conseil du Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de VERDILLY	A. MARICOT	
Jeunesse			
4.JE.090	Conseil d'administration du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)	Le PCD ou son représentant (P. TORDEUX) La Présidente de la Commission Education et Jeunesse (A. MARICOT) La Présidente de la Commission Environnement et Développement Durable (M.F. BERTRAND) La Conseillère départementale du canton de LAON 1 (A. TUJEK)	
6ème Commission - AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITES, AUTONOMIE ET INSERTION			
Aide Sociale			
5.AS.252	Conseil d'administration de la Fédération ADMR de l'Aisne	G. FOURRE	I. LETRILLART
Enfance			
5.ENF.176	Commission de surveillance de l'Etablissement Départemental de l'Enfance et de la Famille (EDEF)	I. LETRILLART C. DERUY G. FOURRE	
Jeunesse			
5.JE.246	Conseil d'administration de la Mission Locale de l'arrondissement de CHÂTEAU-THIERRY	B. BEAUVOIS	
5.JE.271	Conseil d'administration de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (ADSEA)	I. LETRILLART C. DERUY G. FOURRE	
Personnes âgées			
5.PAG.171	Conseil d'administration de la Maison de Retraite Départementale de l'Aisne	Le PCD ou son représentant (P.J. VERZELEN) G. FOURRE T. DUDEBOUT F. KARIMET A. TUJEK N. LECOULTRE	

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Désignation par l'Assemblée départementale

Au sein des Etablissements Publics, Sociétés d'Economie Mixte, Etablissements ou Services à comptabilité séparée, ainsi que dans divers Organismes, Comités, Conseils, Commissions et Associations publics ou d'intérêt public

N°	Désignation de l'organisme	Nom des Conseillers membres	
		Titulaires Mmes et MM.	Suppléants Mmes et MM.
Personnes handicapées			
APEI			
5.PH.258	Conseil d'administration de l'Association de Parents de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis "Les Papillons Blancs" – APEI de LAON	B. VANNOBEL G. FOURRE B. FOURNIE-TURQUIN	
5.PH.259	Conseil d'administration de l'Association de Parents, Amis et de personnes Handicapées Mentales – APEI de SOISSONS "Les Papillons Blancs"	I. LETRILLART F. VANIER P. TORDEUX	
5.PH.262	Conseil d'administration du Comité de l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	C. BLERIOT C. DERUY G. FOURRE	
Santé			
5.SA.243	Conseil d'administration de l'Observatoire Régional de la Santé et du Social de Picardie	Le PCD ou son représentant (M. FUSELIER)	
5.SA.272	Conseil d'administration de l'Association Aisne Préventis	Le PCD ou son représentant (C. BLERIOT)	
5.SA.273	Comité Départemental de l'Aisne de la Ligue nationale française contre le cancer	Le PCD ou son représentant (C. BLERIOT)	
Hôpitaux publics			
5.SA.382	Conseil d'administration du Groupe Etablissements Publics Handicaps Education Soins Emploi (EPHESE)	Le PCD ou son représentant (I. LETRILLART) M.F. BERTRAND G. FOURRE F. KARIMET A. TUJEK M. SAILLARD	
Sécurité			
5.SE.020	Conseil départemental de prévention de la délinquance et de la radicalisation, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (ex-Conseil départemental de prévention)	Le PCD P. GRUNY C. DERUY I. LETRILLART M. CARREAU A. MARICOT M. SAILLARD	

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Désignation par l'Assemblée départementale

Au sein des Etablissements Publics, Sociétés d'Economie Mixte, Etablissements ou Services à comptabilité séparée, ainsi que dans divers Organismes, Comités, Conseils, Commissions et Associations publics ou d'intérêt public

N°	Désignation de l'organisme	Nom des Conseillers membres	
		Titulaires Mmes et MM.	Suppléants Mmes et MM.
7ème Commission - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE			
Eau			
6.EA.312	Conseil d'administration de l'Entente interdépartementale pour la protection contre les inondations de l'Oise, de l'Aisne, de l'Aire et de leurs affluents	P.J. VERZELEN B. VANNOBEL C. VARLET M. CARREAU C. MOUFLARD	M.F. BERTRAND I. ITTELET M. POTELET J.L. LANOUILH A. POLLET
6.EA.313	Conseil d'administration de l'Entente interdépartementale pour l'aménagement de la rivière Marne et de ses affluents	F. RAMPENBERG B. VANNOBEL G. FOURRE A. MARICOT	
Commissions Locales de l'Eau (CLE) des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)			
6.EA.333	Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin	G. FOURRE	
Environnement			
6.EN.047	Conseil d'administration du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	B. VANNOBEL P. TORDEUX B. BEAUVOIS B. FOURNIE-TURQUIN C. VARLET A. POLLET	T. DUDEBOUT F. CHAMPENOIS M.F. BERTRAND F. RAMPENBERG F. BONNARD TREVISAN F. BRIFFAUT
Randonnée			
6.RA.322	Comité directeur du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Aisne (CDRPA)	P. TORDEUX B. BEAUVOIS	
8ème Commission - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE TERRITORIALE			
Intercommunalité			
7.INT.050	Commission départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI)	N. FRICOTEAUX P. GRUNY A. MARICOT F. RAMPENBERG F. BRIFFAUT	

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Désignation par l'Assemblée départementale

Au sein des Etablissements Publics, Sociétés d'Economie Mixte, Etablissements ou Services à comptabilité séparée, ainsi que dans divers Organismes, Comités, Conseils, Commissions et Associations publics ou d'intérêt public

N°	Désignation de l'organisme	Nom des Conseillers membres	
		Titulaires Mmes et MM.	Suppléants Mmes et MM.
6ème Commission - AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITES, AUTONOMIE ET INSERTION			
<i>EHPAD - Conseils d'administration</i>			
5.PAG.288	Conseil d'administration de l'EHPAD "Le Vert Buisson" de CRECY-SUR-SERRE	I. ITTELET P.J. VERZELEN	
5.PAG.292	Conseil d'administration de l'EHPAD de LA FERTÉ-MILON	A. MARICOT F. BRIFFAUT	

REPRESENTATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
Désignation par l'Assemblée départementale

Au sein des Etablissements Publics, Sociétés d'Economie Mixte, Etablissements ou Services à comptabilité séparée, ainsi que dans divers Organismes, Comités, Conseils, Commissions et Associations publics ou d'intérêt public

N°	Désignation de l'organisme	Nom des Conseillers membres	
		Titulaires Mmes et MM.	Suppléants Mmes et MM.
7ème Commission - ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE			
Déchets			
6.DECH.321	Comité Syndical du Syndicat Départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne (VALOR' AISNE)	F. CHAMPENOIS B. VANNOBEL M.F. BERTRAND M. FUSELIER B. FOURNIE-TURQUIN C. VARLET C. MOUFLARD	I. ITTELET F. VANIER P. TIMMERMAN B. BEAUVOIS M. SEBASTIJAN M. CARREAU M. SAILLARD



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPENBERG, M. SAILLARD

<p>RAPPORT N° 301 Intervention dans le domaine du logement # Dépenses pour tiers</p>

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **301**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. GRZEZICZAK ne prend pas part au vote),

1) Autorise l'ouverture des Autorisations de Programme ainsi qu'il suit :

- Convention d'objectifs avec l'OPH de l'Aisne	AP 08CONVOPAC 2018-1	200 000 €
- Création de logements locatifs sociaux	AP 12CREALOG 2018-1	800 000 €
- Accession sociale à la propriété	AP 08POLLOG 2018-2	300 000 €
- Réhabilitation thermique des logements	AP 12REHAENER 2018-1	350 000 €
- Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité Energétique / Autonomie	AP 09PIGENERG 2018-1	250 000 €
- Avances remboursables – Prêts à taux 0	AP 12AVANCPIG 2018-1	300 000 €
- Accédants à la propriété dans l'ancien	AP 14ACCEDANT 2018-1	10 500 €
- Logements intermédiaires pour personnes âgées	AP 08POLLOG 2018-1	300 000 €
- Réhabilitation du patrimoine vacant	AP 12REHALOG 2018-1	90 000 €

TOTAL

2 600 500 € ;

2) Majore l'Autorisation de Programme ainsi qu'il suit et adopte l'ajustement de l'échéancier des Crédits de Paiement figurant dans le rapport :

- Dispositif transitoire - Logement AP 30/72DISTR 2018-1 + 100 000 € ;

3) Adopte les échéanciers des Crédits de Paiement suivants tels que définis dans le rapport :

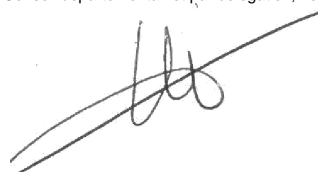
- Au chapitre 204

- Convention d'objectifs avec l'OPH de l'Aisne	AP 08CONVOPAC 2018-1
- Création de logements locatifs sociaux	AP 12CREALOG 2018-1
- Accession sociale à la propriété	AP 08POLLOG 2018-2
- Réhabilitation thermique des logements	AP 12REHAENER 2018-1
- Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne / Précarité Energétique/ Autonomie	AP 09PIGENERG 2018-1
- Accédants à la propriété dans l'ancien	AP 14ACCEDANT 2018-1
- Logements intermédiaires pour personnes âgées	AP 08POLLOG 2018-1
- Réhabilitation du patrimoine vacant	AP 12REHALOG 2018-1

- Au chapitre 27

- Avances remboursables – Prêts à taux 0 AP 12AVANCPIG 2018-1.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:42:43
Référence : 04ba082c2bd7542b1b7a476b8b396a601d009a6b



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 550
Intervention du Département dans les domaines du Sport et de la
Culture
Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 550,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Alloue, sur les crédits disponibles au chapitre 65,

au titre de l'aide au fonctionnement des comités sportifs, pour la saison 2017/2018 :

- | | |
|------------------------------------|---------|
| - Comité départemental de natation | 4 000 € |
| - Comité départemental UNSS | 5 000 € |

au titre de l'aide en faveur des manifestations à vocation départementale, d'intérêt inter-cantonal ou cantonal, la subvention suivante :

- | | |
|--|----------|
| - Club du Vieux Manoir de PONTPOINT - Les Ducales de GUISE | 7 000 €. |
|--|----------|

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:42:39
Référence : 468de0dd00924408c91db868a045951f36a3f1e2



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 551

**Mise en oeuvre du Schéma départemental de la lecture publique
* Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 551,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Considérant qu'il convient de compléter comme suit l'annexe 3, article 3, alinéa 3 du rapport du Président :

- confier la gestion et l'animation de sa bibliothèque à au moins un salarié, **de préférence** de catégorie A ou B, de la filière culturelle de la fonction publique territoriale, affecté à la bibliothèque, encadrant, le cas échéant, un ou plusieurs salarié(s) ou/et bénévole(s), obligatoirement formé(s) par la Bibliothèque départementale ou des organismes tel que le CNFPT. S'il y a plusieurs personnes (salarié, bénévole), la commune/communauté de communes/d'agglomération désigne un correspondant, seul interlocuteur de la BDA,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte :

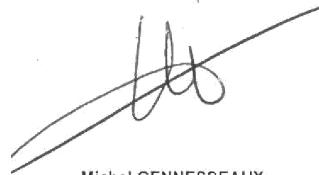
- la Charte d'engagement en faveur du développement de la lecture publique qui définit, notamment, les caractéristiques des bibliothèques telle qu'elle est jointe en annexe 1 au rapport du Président,

- les conventions types de partenariat pour les bibliothèques structurantes, les bibliothèques relais et les points lecture telles qu'elles sont jointes respectivement en annexes 2, 3 modifiée comme indiqué ci-dessus et 4 au rapport du Président,

- le régime d'aides à l'emploi dans les bibliothèques publiques tel qu'il est joint en annexe 5 au rapport du Président ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer au cas par cas la charte et les conventions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 13/04/2018 à 09:18:37
Référence : 295afc3479e702f18c4860b2003afa0644961959



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 650
Rapport d'exécution 2017 de la convention Fonds d'Appui aux
Politiques d'Insertion (FAPI)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **650**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

1) Approuve le rapport d'exécution 2017 de la convention Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion joint en annexe au rapport du Président ;

2) Sollicite auprès de l'Etat un soutien au titre du FAPI 2018 et autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, tout avenant à intervenir.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:42:58
Référence : 93135857e04f24f2a9adcb0392d987e7964ad8fa



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 651

**Avenant au Protocole cadre portant sur l'aménagement et la réduction
du temps de travail des Assistants Familiaux**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 651,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve l'avenant de l'article 2 du Protocole cadre portant sur l'aménagement et la réduction du temps de travail des Assistants familiaux et autorise le Président du Conseil départemental à le signer, au nom et pour le compte du Département, tel qu'il figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:42:53
Référence : f56c0237a5b400c2624336399e9bc6af23667842



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 652
**Convention d'Objectifs et de Moyens pour la délégation de réalisation
des bilans de santé en écoles maternelles par la Ville de SAINT-
QUENTIN**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 652,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Adopte le projet de renouvellement de la convention avec la Ville de SAINT-QUENTIN pour une durée d'un an ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention avec la Ville de SAINT-QUENTIN.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:42:24
Référence : f37c88ea9e266224c867dd54c44514349c1107e9



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 653

**Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens 2018-2022 conclus
avec des organismes gestionnaires d'Etablissement d'Hébergement
pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 653,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve la passation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec les organismes gestionnaires d'établissements suivants :

Le Groupe DOMUSVI gestionnaire des établissements suivants :

- EHPAD Les Boutons d'Or à BOURG-ET-COMIN
- EHPAD Les Gloriettes à CROUY
- EHPAD Château de la Source à NOGENT-L'ARTAUD
- EHPAD Tiers Temps à SAINT-QUENTIN
- EHPAD La Fontaine Médicis à VAUX-ANDIGNY,

La Mutuelle du Bien Vieillir - EHPAD Héliende à ROZOY-SUR-SERRE,

Le Groupe EMERA - EHPAD Le Domaine du Thurier de VIC-SUR-AISNE,

Le Groupe RESIDALYA - EHPAD Les Portes de Champagne à CHEZY-SUR-MARNE,
L'EHPAD Vuidet à LA CAPELLE,
L'EHPAD Le Champ de la Rose à BOHAIN-EN-VERMANDOIS ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à les signer, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:42:48
Référence : 30ca741f7ccb2613c58a0f84d64372c436b91939



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 654

Déploiement des Unités de Vie pour Personnes Handicapées Agées (UVPHA) au sein des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 654,

Vu l'amendement visant à :

- se prononcer sur la base du rapport modifié comme suit s'agissant de la détermination du prix de journée des UVPHA au sein des EHPAD :

Considérant que le financement complémentaire d'un montant de 41 600 € sera accordé annuellement à compter du 1^{er} janvier 2019 pour chaque unité de vie pour personnes handicapées âgées (UVPHA) ;

Considérant que le prix de journée hébergement de ces UVPHA sera déterminé de la manière suivante :

Pour les EHPAD habilités à l'aide sociale départementale :

Il sera fait application du prix de journée hébergement arrêté chaque année par le Président du Conseil départemental (tarif différencié pour les personnes âgées de moins de 60 ans)

Pour les EHPAD non habilités à l'aide sociale départementale :

Il sera fait application du tarif forfaitaire hébergement arrêté chaque année par le Président du Conseil départemental (56,09 € en 2018),

- modifier la délibération en conséquence,

Vu les conclusions de la 6^{ème} commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

Adoptant à l'unanimité l'amendement déposé,

A l'unanimité,

1) Adopte un financement complémentaire annuel d'un montant de 41 600 € par unité de vie pour personnes handicapées âgées à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

2) Détermine le prix de journée hébergement des unités de vie pour personnes handicapées âgées de la manière suivante :

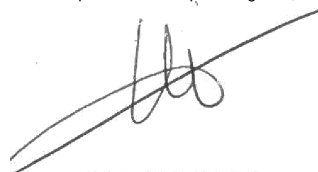
Pour les EHPAD habilités à l'aide sociale départementale :

Il sera fait application du prix de journée hébergement arrêté chaque année par le Président du Conseil départemental (tarif différencié pour les personnes âgées de moins de 60 ans)

Pour les EHPAD non habilités à l'aide sociale départementale :

Il sera fait application du tarif forfaitaire hébergement arrêté chaque année par le Président du Conseil départemental (56,09 € en 2018).

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 07/05/2018 à 10:29:32
Référence : 65687b3f7f0b19dbf9dfd8d8519566f018f6dbad



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 655

**Modalités de prise en charge du financement des places
d'hébergement temporaire et des places d'accueil de jour au sein des
Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
(EHPAD)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 655,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **M. Georges FOURRE**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte les modalités de prise en charge de l'hébergement temporaire et des accueils de jour/nuît de la manière suivante :

Dans le cadre du dispositif d'aide au répit :

Hébergement temporaire :

- Hébergement : prise en charge par le Département sur le plan APA à domicile à hauteur du tarif forfaitaire départemental (56,09 € pour 2018) et en fonction des ressources, le reliquat étant à la charge du résident,

- Dépendance : prise en charge au titre de l'APA à domicile de la dépendance (du GIR 1-2 au GIR 3-4), le ticket modérateur (GIR 5-6) étant à la charge du résident.

Accueil de jour/nuit :

- Hébergement : prise en charge par le Département sur le plan APA à domicile à hauteur de la moitié du tarif forfaitaire départemental (28,04 € pour 2018) avec une participation en fonction des ressources,

- Dépendance : prise en charge au titre de l'APA à domicile de la dépendance (du GIR 1-2 au GIR 3-4), le ticket modérateur (GIR 5-6) étant à la charge du résident

Dans le cadre de l'attente d'une place permanente :

- Hébergement : à la charge du résident,

- Dépendance : du GIR 1-2 au GIR 3-4 financé par un financement complémentaire, le ticket modérateur (GIR 5-6) étant à la charge du résident.

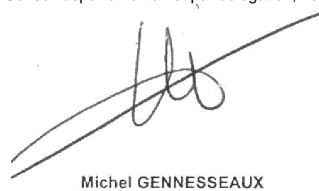
Ce financement complémentaire sera calculé sur la base de l'équation tarifaire appliquée pour le forfait global dépendance finançant les places d'hébergement permanent :

(Nombre de points GIR des résidents en HT x valeur du point GIR

Nombre de journées théoriques
x Nombre de journée réalisées n-1)
- (GIR 5/6 de tous les résidents HT
+ GIR ½ et ¾ financé par les Départements extérieurs
+ financement aide au répit du CD 02).

Ces dispositions seront intégrées au Règlement Départemental d'Aide Sociale.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:42:36
Référence : ddf238b37e0701001dfcc7108cf750ec95f247c8



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

RAPPORT N° 701
Politique de prévention des déchets
Compétence partagée

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **701**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Ratifie les inscriptions de crédits suivantes :

En dépenses

Chapitre 011 :

CP/AE 2017-1 PPDECHET

+ 7 959 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services

Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 12/04/2018 à 10:43:01
Référence : 374c2c6ed0f23b1c093c17e3a59c9469fde2bda

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

**VŒU : IL FAUT SAUVER LA RECONSTITUTION
HISTORIQUE, IL FAUT SAUVER NOTRE MEMOIRE
VIVANTE !**

Le Conseil départemental,

Vu le projet de vœu initialement présenté par M. Armand POLLET pour le groupe Front National,

Vu le projet de vœu reformulé, présenté par la 5^{ème} Commission, au nom de l'Assemblée départementale,

Vu les conclusions de la 5^{ème} Commission,
(Rapporteur **M. Frédéric VANIER**)

Après en avoir délibéré,

Adopte à la majorité des suffrages exprimés (26 voix pour, 15 voix contre, 1 abstention) le vœu suivant :

Depuis 3 ans, le département de l'Aisne est particulièrement mobilisé pour faire revivre les terribles événements de la première guerre mondiale, tels qu'ils se sont déroulés en terre axonaise, et pour rendre hommage à tous ceux qui y ont laissé la vie.

Ce travail de mémoire se prolongera en 2018, année de commémoration du centenaire de l'armistice et de tous les événements qui l'ont précédé sur notre sol meurtri.

Or, une loi sur le transport des armes adoptée le 15 février dernier, transposition en droit français d'une directive européenne, pourrait compromettre de nombreuses reconstitutions historiques.

Face aux menaces pesant actuellement sur notre pays, la nécessité de contrôler le négoce et le transport des armes doit être renforcée et rendue plus efficace. Cela passe par un travail d'investigation approprié des services de police et de gendarmerie spécialisés, mais nullement par la remise en cause de pratiques associatives déjà anciennes, parfaitement pacifiques au demeurant, et n'ayant jusqu'alors jamais été associées à de tragiques événements.

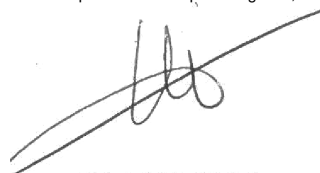
Plusieurs élus, notamment des parlementaires, ont déjà fait connaître leur réprobation de l'impact de la loi sur le transport des armes, pour ce qui concerne les manifestations mémorielles.

Par l'adoption de la présente déclaration, le Conseil départemental de l'Aisne souhaite, à son tour, demander la modification de cette législation qui entrera en vigueur le 14 septembre 2018.

A cet effet, le Président du Conseil départemental saisira le Préfet de l'Aisne afin que le prochain décret du Conseil d'Etat devant définir les modalités d'application de la loi puisse prendre en compte les contraintes soulevées par les organisateurs de reconstitution historique.

Une sollicitation du Service central des armes, au Ministère de l'Intérieur, peut également être envisagée.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 19/04/2018 à 11:45:27
Référence : 1fab331d90826f6d4382c5bc1a452ac24477caa5

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

**VŒU EXPLOITATION DE LA DECHARGE
D'ALLEMANT**

Le Conseil départemental,

Vu le projet de vœu initialement présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu le projet de vœu reformulé, présenté par la 7^{ème} Commission,

Vu les conclusions de la 7^{ème} Commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le vœu suivant, porté collectivement par l'Assemblée départementale :

Le 23 mars dernier, Monsieur le Préfet de l'Aisne annonçait avoir autorisé l'exploitation du centre de stockage situé à Allemant.

M. le Préfet motive cette décision sur la base du constat d'un déficit de capacité de stockage évalué à 120.000 tonnes par an à l'horizon 2023 et au dépôt, par la société SUEZ RV Nord-Est, d'une demande d'autorisation d'exploiter un centre de stockage ; demande étant en instruction depuis le mois de février 2013 et à l'encontre de laquelle s'est exprimé le CODERST en décembre 2017.

Le Département prend acte de cette décision fondée en droit mais regrette au plus haut point que l'opposition à cette extension manifestée par l'Assemblée départementale à deux reprises, les 26 septembre 2016 et 3 avril 2017, n'ait pas été prise en compte.

S'il n'est pas contestable que les capacités de stockage départementales s'avèrent être insuffisantes, le Conseil départemental rappelle sa ferme opposition à l'extension du site d'Allemant, considérant le réservoir de biodiversité que représente ce site dédié à l'extension de l'équipement et, par ailleurs, au regard des nuisances que celui-ci a déjà généré depuis de longues années et que les populations limitrophes ne peuvent davantage supporter.

Bien plus, la décision de M. le Préfet se base sur l'analyse prospective des besoins de stockage à l'horizon 2023, date à laquelle sera entré en vigueur le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD, qui correspond à la fusion de 12 plans : 5 plans départementaux déchets ménagers, 5 plans BTP et 2 plans déchets dangereux). Pour rappel, l'actuel Plan départemental étant toujours en vigueur, ce Plan formalisera les stratégies d'optimisation, à l'échelle régionale, de tous les circuits et ressources en matière de traitement des déchets ménagers.

Aussi, réuni en séance plénière ce jour, afin de prendre en compte la prochaine mise en œuvre du PRPGD, **le Conseil départemental invite, d'une part, les services de l'Etat dans l'Aisne à surseoir quant à la mise en application effective de la décision d'extension du site d'Allemant et, d'autre part, à explorer dès à présent et par anticipation, toutes les possibilités de traitement des déchets existantes à l'échelle régionale pouvant se substituer à celle du stockage sur le site d'Allemant.**

Pour ce qui le concerne, **le Conseil départemental entend mener une action volontariste**, avec les collectivités locales et les opérateurs locaux, de réduction des déchets, gage d'une évolution sensible à la baisse du volume départemental annuel à traiter.

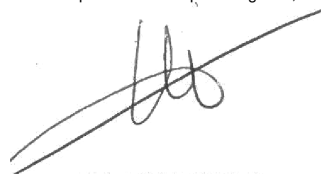
Ainsi, tout en amplifiant l'action déjà menée en matière de gaspillage alimentaire dans les lieux de restauration collective, et notamment les collèges, cette action départementale volontariste pourrait notamment se décliner par l'intégration du financement d'équipements de valorisation des déchets ménagers au sein des politiques territoriales départementales (API).

Par ailleurs, la Loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé l'objectif de 15 millions de foyers relevant de la tarification incitative en 2020. Seuls 5 millions de foyers sont actuellement concernés par ce dispositif dont l'efficacité a fait ses preuves. Le Conseil départemental souhaite ainsi que les communes, leurs groupements et les opérateurs locaux s'emparent de cette forte opportunité en matière de réduction des déchets ménagers.

Le Département invite également les collectivités territoriales à s'investir au sein du Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) porté par Valor'Aisne.

Enfin, le Président du Conseil départemental saisira les Parlementaires Axonais sur la nécessaire évolution de l'application de la TGAP afin de valoriser les circuits de prétraitement des déchets.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 19/04/2018 à 19:23:27
Référence : b466f123e5b38fe4382203a86432782924d59df3

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : F. KARIMET

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

**VŒU : DEFENDRE ET DEVELOPPER LA FILIERE
BOIS AXONAISE**

Le Conseil départemental,

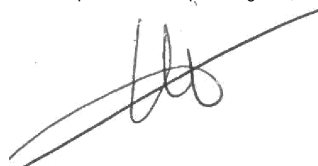
Vu le projet de vœu présenté par Mme Martine PIGONI et M. Claude MOUFLARD au nom du Groupe Front National, sollicitant le Président de la Région Hauts de France pour qu'il organise une rencontre des acteurs de la filière afin d'une part, d'explorer l'arsenal juridique et administratif à sa disposition dans un but de protection de la matière première bois, au bénéfice prioritaire des entreprises françaises du secteur et d'autre part, de travailler à toute possibilité de développement de cette filière sur ses territoires,

Vu les conclusions de la 7ème Commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité des suffrages exprimés (8 voix pour, 33 voix contre), de ne pas adopter le vœu présenté par Mme Martine PIGONI et M. Claude MOUFLARD, au nom du Groupe Front National.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 19/04/2018 à 19:23:03
Référence : 2d66587ff410d9215a6b144825e6881067fbc4

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Étaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

**VŒU : POUR UNE MAITRISE CONCERTEE DE
L'EOLIEN DANS L' AISNE**

Le Conseil départemental,

Vu le projet de vœu initialement présenté par Mme Marion SAILLARD pour le Groupe Front National,

Vu le projet de vœu reformulé, présenté par la 7^{ème} Commission,

Vu les conclusions de la 7^{ème} Commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le vœu suivant, porté collectivement par l'Assemblée départementale :

Le 21 novembre 2016, l'Assemblée départementale adoptait un vœu concernant le développement de l'éolien dans l'Aisne. Par ce vœu, les élus départementaux déclaraient notamment :

« Considérant le rôle du Département en matière d'aménagement du territoire et dans le cadre de l'élaboration du futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), schéma qui intègre l'actuel Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), le Département de l'Aisne demande au Préfet de l'Aisne la constitution d'une commission chargée d'élaborer un outil de concertation, de

consultation des territoires, et de planification avant tout nouveau projet ou toute nouvelle modification de projet en cours ou de permis de construire ».

Depuis l'adoption de ce vœu, pas un jour sans que la presse locale ne se fasse l'écho d'un nouveau projet éolien, qui en Thiérache, qui dans le sud de l'Aisne ou le Saint-Quentinois, qui dans le Soissonnais ou le pays de Retz, etc.

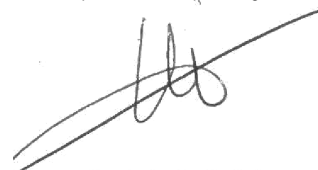
Dans l'Aisne, 245 mâts sont déjà en exploitation. Ce parc est susceptible d'évoluer très sensiblement considérant les 250 éoliennes ayant obtenu un permis de construire. De plus, d'autres projets sont en cours d'instruction pour un total de 229 nouvelles éoliennes supplémentaires. Si tous ces dossiers aboutissaient, l'Aisne compterait 724 mâts sachant qu'au 3 juillet 2017, les préfets des cinq départements de notre région ont autorisé la construction et l'exploitation de 2 161 éoliennes dont 1307 sont déjà en production.

Pour rappel, la région Hauts-de-France, première région éolienne sur le plan national, délivre une production de 3266MW au 1^{er} janvier 2018 (soit 24% de la production nationale totale).

Depuis le 21 novembre 2016, M. le Préfet de l'Aisne n'a pas donné suite à la demande de l'Assemblée départementale quant à la création d'une commission chargée d'élaborer un outil de concertation et de consultation des territoires.

Aussi, réuni en séance plénière ce jour, le Conseil départemental de l'Aisne réitère son souhait que soit installée rapidement cette commission départementale, seul gage d'un développement concerté et maîtrisé de l'éolien.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 19/04/2018 à 19:23:21
Référence : 0952631e3a8a59b4c1072587dd2e11adctbf2ad8

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 9 avril 2018 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : J.P. BONIFACE, P. GRUNY, I. ITTELET, F. RAMPELBERG, M. SAILLARD

VŒU REFUGE POUR ANIMAUX EN DANGER

Le Conseil départemental,

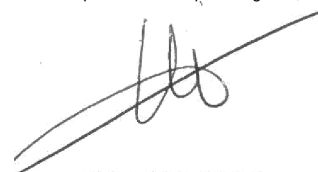
Vu le projet de vœu présenté par Mme Anne-Marie FOURNIER pour le Groupe Front National, visant à ce que le Conseil départemental d'une part, porte à la connaissance du Gouvernement, par les élus nationaux de l'Aisne, les difficultés rencontrées par les refuges pour animaux avec l'objectif de pérenniser les moyens permettant à ces établissements de remplir leur mission et d'autre part, examine les conditions d'un soutien financier et matériel au travers des dispositifs relevant de son domaine de compétences,

Vu les conclusions de la 7ème Commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité des suffrages exprimés (8 voix pour, 34 voix contre), de ne pas adopter le vœu présenté par Mme Anne-Marie FOURNIER, au nom du Groupe Front National.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 19/04/2018 à 19:23:14
Référence : 8d4ae9dff85b39f22758b94e8e50d3c5428b2cd0

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU MARDI 3 AVRIL 2018**



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 000

Déclaration de l'urgence pour le rapport n° 031

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 000,

Vu le règlement intérieur des assemblées du Département adopté le 5 avril 2016 et en particulier son article 33,

Vu les articles L. 3121-19 et L. 3121-19-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément aux dispositions de l'article 33 du règlement intérieur des assemblées du Département, à ce qu'il soit statué sur l'urgence du rapport n° 031,

Après en avoir délibéré,

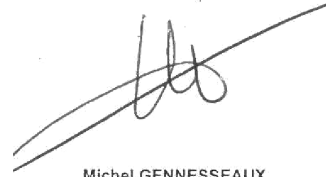
A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence du rapport n° 031 intitulé :

- N° 031 : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de LAON,

ainsi que sur son inscription consécutive à l'ordre du jour de la présente réunion.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:29
Référence : 01bb609f309d311af50fca81ef1dc16f280c331



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 001

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités locales en matière de logement
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 001,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

CDDL de l'ex Communauté de communes de la Région de Château-Thierry

- **1 722 €** pour un montant subventionnable de 8 610 € HT : Commune de BONNEIL pour le changement des huisseries du logement communal situé 46 Grande Rue (au-dessus de la Mairie) et de la salle communale située 66 Grande Rue ;

Territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux

CDDL de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette

- **6 588 €** pour un montant subventionnable de 13 176 € HT : Commune de COUCY-LE-CHATEAU pour la réfection des huisseries de la maison située 1, bis rue du Château ;

CDDL de l'ex Communauté de communes des Vallons d'Anizy

- **2 952 €** pour un montant subventionnable de 14 759 € HT : Commune d'ANIZY-LE-CHATEAU pour l'informatisation de la médiathèque située 7, bis rue de l'Aigle Noir ;


Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Oise

- **528 €** pour un montant subventionnable de 1 320 € HT : Commune d'HINACOURT pour la mise en conformité des installations électriques du logement situé 1, place de la Mairie ;

- **1 458 €** pour un montant subventionnable de 3 646 € HT : Commune de SURFONTAINE pour l'acquisition d'un poêle à bois au logement communal situé 1, rue de l'Eglise ;

2) Prend acte que la somme de 13 248 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:17
Référence : 15a0997d9a396b792b74aab42f07e5bb6992b1f2



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 002

**Contrat Départemental de Développement local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière d'aménagements
urbains
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

CDDL de l'ex Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon

- 4 588 € pour un montant subventionnable de 15 292 € HT : Commune de PRIEZ pour l'aménagement autour de la Mairie ;

CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

- 5 220 € pour un montant subventionnable de 26 100 € HT : Commune de SAMOUSSY pour l'aménagement de la place communale et de ses abords ;
- 4 310 € pour un montant subventionnable de 21 550 € HT : Commune de BESNY-ET-LOIZY pour l'aménagement routier, sécuritaire et paysager de la rue de l'église ;

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Oise

- 5 889 € pour un montant subventionnable de 29 445 € HT : Commune d'ORIGNY-SAINTE-BENOITE pour la réhabilitation du parc de l'abbaye ;

CDDL de la Communauté de communes du canton de Charly Sur Marne

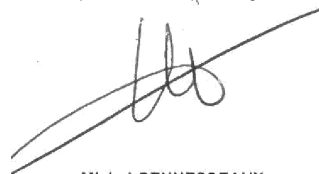
- 28 226 € pour un montant subventionnable de 94 085 € HT : Commune de NOGENT L'ARTAUD pour le parking de l'optique ;
- 101 400 € pour un montant subventionnable de 338 000 € HT : Commune de NOGENT L'ARTAUD pour le parking de la gare ;
- 7 722 € pour un montant subventionnable de 25 738 € HT : Commune de LA CHAPELLE-SUR-CHEZY pour l'accessibilité de la place desservant la Mairie, la salle du foyer rural et l'église aux personnes handicapées ;

CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre

- 1 027 € pour un montant subventionnable de 5 135 € HT : Commune de THIERNU pour du mobilier urbain – mise en place de jardinières sur l'avenue de Belgique ;

2) Prend acte que la somme de 158 382 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:05
Référence : 1765adde7fa9a1aaf4ab39d0f0305664a32db7ba



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOU, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 003

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière de culture
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry

CDDL de l'ex Communauté de communes du canton de Condé en Brie

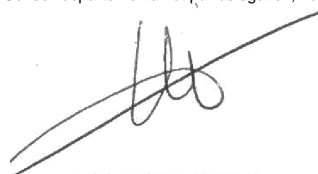
- 5 581 € pour un montant subventionnable de 55 813 € HT : Commune de JAULGONNE pour la création d'une salle de liaison ;

CDDL de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre

- 4 418 € pour un montant subventionnable de 22 091 € HT : Commune de VERVINS pour la mise aux normes de l'accessibilité de la salle polyvalente,
- 8 217 € pour un montant subventionnable de 41 086 € HT : Commune de VERVINS pour la mise aux normes de l'accessibilité du cinéma « Piccoli Piccolo » ;

2) Prend acte que la somme de 18 216 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:26
Référence : aee75254715474c4d38b0760930f301022898619



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 004

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière de Défense contre l'Incendie et dans le domaine du Patrimoine
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **004**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux

CDDL de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette

- **4 966 €** pour un montant subventionnable de 19 864 € HT : Commune de COUCY-LA-VILLE pour la création d'une réserve incendie ;

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Oise

- **6 942 €** pour un montant subventionnable de 13 884 € HT : Commune de VENDEUIL pour l'installation d'une réserve incendie ;

Territoire de la Communauté de communes Retz en Valois

CDDL de l'ex Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne

- **1 587 €** pour un montant subventionnable de 4 587 € HT : Commune de LAVERSINE pour la restauration du calvaire situé dans le cimetière ;

CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre

- **1 400 €** pour un montant subventionnable de 4 667 € HT : Commune de MONCEAU-LE-WAAST pour la restauration des vitraux de l'église ;

CDDL de la Communauté de communes du canton de Charly sur Marne

- **2 153 €** pour un montant subventionnable de 7 178 € HT : Commune d'ESSISES pour la pose d'un paratonnerre sur l'église ;

- **21 181 €** pour un montant subventionnable de 70 603 € HT : Commune de COUPRU pour la restauration complète de la sacristie et du sol de l'église ;

- **1 305 €** pour un montant subventionnable de 4 350 € HT : Commune de CROUTTES-SUR-MARNE pour l'installation d'une grille à l'église ;

Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry

CDDL de l'ex Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon

- **1 045 €** pour un montant subventionnable de 3 484 € HT : Commune d'ANCIENVILLE pour la restauration de la croix de 1790 ;


Territoire de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise

CDDL de l'ex Communauté de communes de la Région de Guise

- **4 054 €** pour un montant subventionnable de 16 217 € HT : Commune de CHIGNY pour la rénovation de la toiture de l'église ;

2) Prend acte que la somme de 44 633 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:51
Référence : 881a471a601003d4357447bc51baef8423a06057



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 005

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière de
développement local
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **005**,

Vu sa précédente délibération en date du 25 septembre 2017, relative au rapport n° 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne :

- **19 228 €** pour un montant subventionnable de 48 070 € HT : Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne pour l'acquisition de matériels et d'équipements divers,

- **2 255 €** pour un montant subventionnable de 11 274 € HT : commune de MARIGNY-EN-ORXOIS pour la création d'un espace cinéraire au cimetière et accessibilité à l'intérieur de la mairie,

Territoire de la Communauté d'agglomération de la Région de Château-Thierry :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon :

- **640 €** pour un montant subventionnable de 2 133 € HT : commune de VICHEL-NANTEUIL pour l'acquisition de matériel informatique,

Territoire de la Communauté de communes Retz-en-Valois :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de l'Ourcq et du Clignon :

- **2 088 €** pour un montant subventionnable de 6 960 € HT : commune de PASSY-EN-VALOIS pour l'isolation du local communal,

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne :

- **4 667 €** pour un montant subventionnable de 23 333 € HT : commune de FONTENOY pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes à mobilité réduite,

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de Villers-Cotterêts/Forêt-de-Retz :

- **4 331 €** pour un montant subventionnable de 14 438 € HT : commune de RETHEUIL pour l'acquisition d'un véhicule et d'une remorque,

Territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **4 038 €** pour un montant subventionnable de 11 537 € HT : commune de CAMELIN pour la mise en sécurité et l'isolation des bâtiments communaux,
- **4 577 €** pour un montant subventionnable de 18 308 € HT : commune de MANICAMP pour l'aménagement du cimetière communal,

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes des Vallons d'Anizy :

- **2 897 €** pour un montant subventionnable de 14 485 € HT : commune de BRANCOURT-EN-LAONNOIS pour la restructuration du cimetière,

CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :

- **1 535 €** pour un montant subventionnable de 7 676 € HT : commune de MARTIGNY-COURPIERRE pour les travaux au bureau du secrétariat de la mairie,
- **550 €** pour un montant subventionnable de 2 750 € HT : commune de MONTHENAULT pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée,

Territoire de la Communauté de communes de la Thiérache Sambre et Oise :

CDDL du Territoire de l'ex Communauté de communes de la Région de Guise :

- **4 047 €** pour un montant subventionnable de 16 188 € HT : commune de FLAVIGNY-LE-GRAND ET BEURAIN pour la mise en sécurité et l'isolation de la mairie et de la salle des fêtes,
- **810 €** pour un montant subventionnable de 3 240 € HT : commune de GRAND-VERLY pour l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes à mobilité réduite,
- **2 494 €** pour un montant subventionnable de 9 976 € HT : commune de LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN pour l'achat de matériel,
- **1 420 €** pour un montant subventionnable de 13 071 € HT : commune de ROMERY pour la mise en accessibilité de la mairie,

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Oise :

- **1 130 €** pour un montant subventionnable de 3 768 € HT : commune de LA FERTE-CHEVRESIS pour les travaux d'extension du bâtiment de la salle des fêtes pour le stockage de matériel,
- **5 300 €** pour un montant subventionnable de 17 666 € HT : commune d'HINACOURT pour la remise en état de l'ancienne école (création d'un bureau de vote),

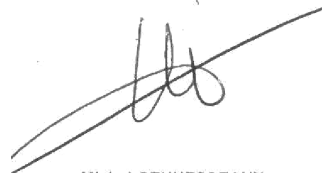
2) Prend acte que la somme de 62 007 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Modifie, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, la subvention pour l'opération suivante :

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Aisne :

- **5 579 €** pour un montant subventionnable de 22 316 € HT : Commune de BAZOCHES-SUR-VESLES pour des travaux d'accessibilité sur le bâtiment mairie/école et non l'acquisition d'une tondeuse.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:14
Référence : 67dd4d302c596f989a737b7215fee42200a6a94f

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 006

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière Educative,
Sportive et Aménagement rural
Dépenses pour Tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Oise

- **6 766 €** pour un montant subventionnable de 13 532 € HT : Syndicat des écoles regroupées de VILLERS-LE-SEC, PLEINE-SELVE, RENANSART, SURFONTAINE et PARPEVILLE pour l'équipement informatique des trois classes du regroupement scolaire,
- **23 581 €** pour un montant subventionnable de 47 162 € HT : Commune de RIBEMONT pour l'équipement informatique des écoles primaires et maternelles,

- **26 612 €** pour un montant subventionnable de 66 531 € HT : Commune de RIBEMONT pour la création d'un terrain multisports,
- **14 616 €** pour un montant subventionnable de 36 540 € HT : Commune d'ESSIGNY-LE-GRAND pour la construction d'un city stade.

Territoire de la Communauté de communes Thiérache Sambre et Oise

CDDL de l'ex Communauté de communes de la Région de Guise :

- **3 600 €** pour un montant subventionnable de 14 400 € HT : Commune de LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN pour la rénovation d'une salle de classe et de la salle d'évolution.

CDDL de la Communauté de communes du Canton de Charly-sur-Marne

- **2 230 €** pour un montant subventionnable de 7 432 € HT : Commune de CROUTTES-SUR-MARNE pour l'achat de tableaux blancs interactifs pour l'école.

Territoire de la Communauté de communes Picardie des Châteaux

CDDL de l'ex Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **3 258 €** pour un montant subventionnable de 13 030 € HT : Commune de MANICAMP pour l'aménagement d'une aire de jeux.

CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

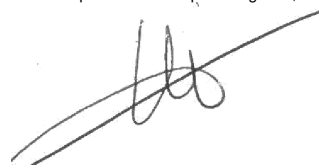
- **248 122 €** pour un montant subventionnable de 496 243 € HT : Commune de LAON pour des travaux dans les écoles année 2018.

CDDL de la Communauté de communes de la Thiérache du Centre

- **1 790 €** pour un montant subventionnable de 17 905 € HT : Commune de SAINS-RICHAUMONT pour l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) ;

2) Prend acte que la somme de 330 575 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:24
Référence : ff02662c45d2755241af42477cfa5b10c0b63148

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 007

Financement par le Département des travaux connexes à l'aménagement foncier agricole et forestier de THENELLES, avec extension sur les communes de NEUVILLETTE, REGNY et SISSY

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu sa précédente délibération en date du 2 mai 2016, relative au rapport n° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,


A l'unanimité,

1) Valide le principe d'un financement à l'Association Foncière d'Aménagement Foncier (AFAF) de THENELLES via les subventions suivantes au titre du programme de travaux connexes au remembrement de la commune :

- Voirie : 6 320 €
- Création de bassin : 11 189,50 €
- Travaux de plantations : 39 324,48 €
- Aménagements d'hydrauliques douces : 10 304,85 €;

2) Prend acte que l'Autorisation de Programme pour financer cette opération sera soumise au vote lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée départementale.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:58
Référence : e18e44028c08b64bc36751b950a2be0ab3dff8d0

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 008

Programme 2018 de répartition des grosses réparations et des "crédits matière" dans les établissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 008,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 mars 2018, relative au rapport n° 405, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

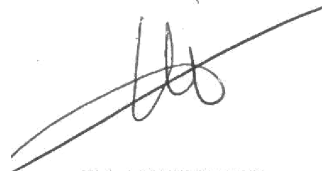
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'adopter le programme d'intervention dans les collèges au niveau des travaux de bâtiments tel que détaillé dans l'annexe 1 du rapport du Président,
- d'attribuer les "crédits matière" tels que répartis dans l'annexe 2 du rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:53
Référence : b48f0f7dc12fad3b3b2670962f57a80e03317263



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 009

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de LA MAISON DU CIL SA d'HLM pour financer la réhabilitation de 116 logements locatifs situés avenues Marx Dormoy, Léon Blum et Jean Zay à VILLERS-COTTERETS

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 009,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département, à hauteur de 30 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 3 965 000 €, soit 1 189 500 €, souscrit par LA MAISON DU CIL SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 70015 constitué de 3 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 116 logements locatifs situés avenues Marx Dormoy, Léon Blum et Jean Zay à VILLERS-COTTERETS.

Le contrat n° 70015 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération.

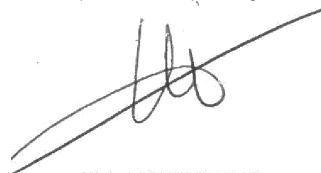
La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n°70015 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LA MAISON DU CIL SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à LA MAISON DU CIL SA d'HLM pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

- 2/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et LA MAISON DU CIL SA d'HLM.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:42
Référence : a939b3ff317550e660e3105bb1559b60c82f4318



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 010

Dispositif transitoire - Demandes d'aide à la réhabilitation de logements communaux ou amélioration de patrimoine pour la création de logements

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 décembre 2017, relative au rapport n° 350,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

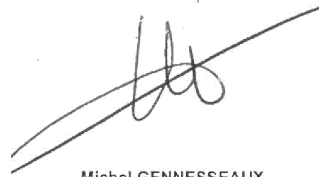
A l'unanimité,

1/ Se prononce favorablement sur les financements suivants :

LA VALLEE-AU-BLE	
Réhabilitation du logement – 2, rue de Lemé	15 000 €
MONTLOUE	
Réhabilitation du logement – 2, rue des Ecoles	14 644 €
VIFFORT	
Remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée	
1, Place de la Mairie	2 940 € ;

- 2/ Convient que dans l'hypothèse où les coûts définitifs des opérations subventionnées seraient inférieurs aux montants HT initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;
- 3/ Gage cette dépense d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 – Nature 204142 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:23
Référence : 4e02c957d1c554342f9ab4a0fe3d461514119e91

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOU, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 011
Aide à l'équipement des collègues
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

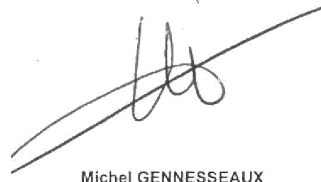
A l'unanimité,

- Décide d'attribuer la subvention d'équipement suivante avec la charge d'emploi déterminée dans le rapport du Président :

Collège Léon Droussent de COUCY-LE-CHATEAU 1 340,40 € ;

- Impute cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2043 du budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAU

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:11
Référence : 6842a041a6805064afa52a860e38f506ea08095b

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 012
Aide aux séjours linguistiques
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 012,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'accorder une aide aux séjours linguistiques, au bénéfice des collègues, telle que précisée dans l'annexe au rapport du Président. Cette aide est égale à 50 % du coût du voyage dans la limite de 1 500 € par séjour, en précisant que le paiement de cette subvention interviendra sur production d'un bilan financier certifié par le chef d'établissement, et soit de la facture du transporteur soit du contrat de prestation de l'organisateur du séjour.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:00
Référence : 93fc4a71f1ed760bf7bb362f8066dc5bfc423e2

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 013

Aide départementale pour l'organisation de séjours éducatifs pour collégiens réalisés à Cap'Aisne - CHAMOUILLE

*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 013,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

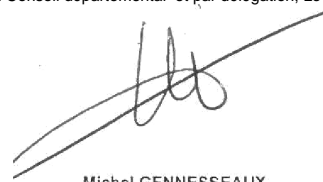
A l'unanimité,

1) Alloue pour l'organisation des séjours éducatifs à Cap'Aisne, CHAMOUILLE selon les détails repris dans le rapport du Président, les subventions suivantes :

Collège Jean Mermoz LAON	560 €
Collège Camille Desmoulins GUISE	700 € ;

2) Gage les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:10
Référence : 23bebc83cdfc27bc72fac1d21d33bdeed105f81e

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 014

Caverne du Dragon, musée du Chemin des Dames : tarifs de la boutique

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **014**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'annuler le tarif de 4 € des broches « Bleuets » et « Coquelicots » qu'elle a fixé, respectivement lors de ses réunions des 15 mars 2010 et 9 décembre 2013, et de valider, pour chacun de ces objets, le nouveau tarif de 4,90 €,

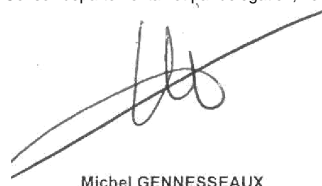
2) de compléter la liste des ouvrages et des produits en vente à la boutique et de valider les tarifs comme suit :

- Rolland D. « *Adieu mon Commandant* » : souvenirs d'un officier. Edhisto Editions, 2018, 346 p , 25 €.

- Guides illustrés Michelin des champs de bataille 1914-1918. *Les Champs de bataille Aisne, Oise : du Chemin des Dames à la Clairière de l'Armistice*. 2018, 264 p, 12,90 €.
- Renaud P. *La dernière division - sacrifiés à Soissons pour sauver Paris*. Grancher Editions, 2018, 286 p, 20 €.
- François G. *Le canon de 75 modèle 1897*. Ysec Editions, 2017, 32 p, 6 €.
- Buffetaut Y. *Le char léger Renault*. Ysec Editions, 2017, 32 p, 6 €.
- Buffetaut Y. *Le char Saint-Chamond*. Ysec Editions, 2018, 32 p, 6 €.
- Buffetaut Y. *Le char Schneider*. Ysec Editions, 2018, 32 p, 6 €.
- Ehret T. *Le canon de 77 allemand*. Ysec Editions, 2018, 32 p, 6 €.
- Thonnat G. *Le petit quizz de la Grande Guerre*. Editions Pierre de Taillac, 2017, 177 p, 12,90 €.
- Théofilakis F. *Côte à côte : Berry au Bac dans la Première Guerre mondiale*. Editions Peter Lang, 2017, 402 p, 29,95 €.
- Lemaître P. *Au revoir là-haut (bande dessinée)*. Rue de Sèvres Editions, 2015, 168 p, 22,50 €.
- Lemaître P. *Au revoir là-haut*. Le Livre de Poche, 2015, 624 p, 8,60 €.
- Ramolet D. *Les ombres de Craonne*. Ella Editions, 2016, 296 p, 19 €.
- Viot E. *Fusillés non réhabilités*. 2016, 168 p, 19 €.
- DVD Champs de bataille. *Le Chemin des Dames*. Phare Ouest Production : 10 €.
- Boîte écolier 14-18 (boîte composée d'une règle et de 6 crayons de couleurs) : 4,90 €.
- Porte-clé décapsuleur : 5 €.
- Mémo-jeu du Chemin des Dames : 9,90 €.

3) de mettre en gratuité 10 exemplaires du Guide Michelin *Les Champs de bataille Aisne, Oise : du Chemin des Dames à la Clairière de l'Armistice*, pour les besoins de communication du musée.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:26
Référence : f758d58282f366b5e5f7f71a176ead029395e5eb



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 015
Enseignants référents
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 19 mars 2018, relative au rapport n° 201,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide de fixer la répartition par collège de l'enveloppe consacrée aux frais de fonctionnement des enseignants référents qui y sont accueillis telle qu'elle figure en annexe au rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:03
Référence : 85eb213b03536cdaabedbf71dfcef2d2c182e05



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 016

**Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du
second degré - Conventions de restauration pour les élèves du
premier degré
* Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 016,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 juillet 2017, relative au rapport n° 551,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

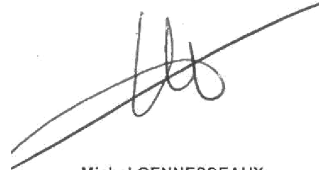
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise à porter le nombre de rationnaires du premier degré accueillis au collège Léon Droussent à COUCY-LE-CHATEAU de 80 à 95 ;
- Adopte l'avenant à la convention de restauration du 20 novembre 2017 entre le Département, le collège Léon Droussent et le Regroupement scolaire de COUCY, tel qu'il figure en annexe au rapport du Président ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant à la convention.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:40
Référence : 297eebb8dadd68dfc5bc470b7ec1be6957eece8

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 017

Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du second degré - Participation départementale 2018 au fonctionnement des collèges publics de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 017,

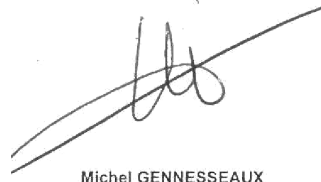
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental, un complément de dotation de fonctionnement de 29 500 € aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:14
Référence : 215ab80138ff232e7aaaa2051cd415fb9a68e1eb

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 018

Etablissements Publics Locaux d'Enseignement du premier cycle du second degré - Renouvellement des concessions de logement des personnels en fonction dans les collèges de l'Aisne
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 018,

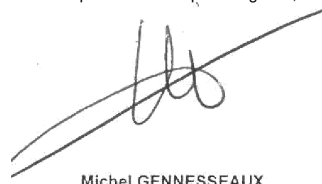
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Détermine le nombre, la nature et la qualité des concessions et les conditions financières de logement en faveur du personnel dans chacun des établissements, telles qu'elles sont précisées dans l'annexe au rapport du Président ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'arrêté portant concession de logement par nécessité absolue de service, ainsi que la convention d'occupation précaire.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:18
Référence : c1859573d73d2b903f002d223316896a47b3ff5b

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 019

**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût
du transport vers les salles de cinéma
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 019,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

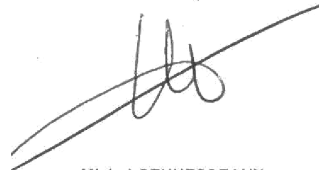
1) Alloue les sommes suivantes, aux collèges qui participent à l'opération "Collège au Cinéma", pour la prise en charge du coût du transport des élèves vers le cinéma le plus proche de chaque établissement :

- Collège François Truffaut de CHARLY-SUR-MARNE	516,00 €
- Collège Jean Rostand de CHATEAU-THIERRY	162,00 €
- Collège de la Faye de CONDE-EN-BRIE	594,00 €
- Collège Léopold Senghor de CORBENY	902,50 €
- Collège Léon Droussent de COUCY-LE-CHATEAU	449,99 €
- Collège Charles Brazier de CRECY-SUR-SERRE	400,00 €
- Collège Anne Frank d'HARLY	160,00 €
- Collège Charlemagne de LAON	921,80 €

- Collège Colbert Quentin de LE NOUVION-EN-THIERACHE	350,00 €
- Collège Antoine Nicolas de Condorcet de RIBEMONT	154,10 €
- Collège Gabriel Hanotaux de SAINT-QUENTIN	264,00 €
- Collège Montaigne de SAINT-QUENTIN	161,60 €
- Collège Jean Moulin de SAINT-QUENTIN	132,00 €
- Collège de WASSIGNY	1 485,00 € ;

2) Finance cette dépense de 6 652,99 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 13 347,01 € après ces attributions.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:56
Référence : 82b8548330fa82491e163dfd5c6b192ce0b33dba



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 020

**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 020,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

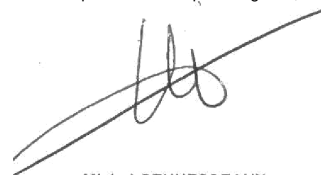
1) Alloue au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation des manifestations et de transmission des bilans financiers correspondants, les subventions suivantes :

- | | |
|---|---------|
| - Comité départemental de judo :
tournoi national de l'Aisne de judo
le 21 janvier 2018 au dojo départemental de TERGNIER | 2 000 € |
| - CSCV Hirson :
22 ^{ème} meeting international de saut en hauteur en salle
le 27 janvier 2018 à HIRSON | 2 800 € |

- Boxing Club de Saint-Quentin : Championnat de France amateur élite masc/fém. le 24 février 2018 à SAINT-QUENTIN	10 000 €
- Comité départemental de canoë-kayak : Championnat de France de fond N 1 (5000 m) les 1 ^{er} et 2 avril 2018 à CAP' AISNE	3 000 €
- Cercle d'escrime de Laon : 1/2 finale du championnat de France d'épée par équipes (seniors hommes et dames N1 et N2) les 21 et 22 avril 2018 à LAON	1 200 €
- 1 ^{ère} édition Grand Prix de Villequier-Aumont : Trophée des 4 communes Challenge Martial Gayant le 22 avril 2018 à CHAUNY	1 000 €
- E.S.C. Tergnier : 21 ^{ème} meeting national d'athlétisme de Tergnier le 10 mai 2018 à TERGNIER	1 800 €
- Championnat de France Side car cross: les 2 et 3 juin 2018 à PLOMION	8 000 €
- Course cycliste Paris-Chauny International : le 24 juin 2018 à CHAUNY	12 000 €
- Championnat de France MX 125 cm3 : le 15 juillet 2018 à ROZOY SUR SERRE	6 300 €
- Jumping international de Thiérache Théault Jump Festival : les 13 et 16 septembre 2018 à l'hippodrome de LA CAPELLE	15 000 €

2) Gage cette dépense de 63 100 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:47
Référence : f54dd87cd1ec4808b4ee05c87253a92e96d83b89

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 021

Attribution et répartition du forfait autonomie 2018 (1er acompte)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 021,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

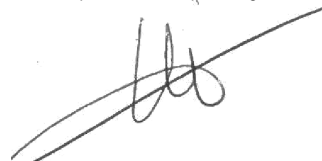
Sachant qu'il convient de lire, à l'annexe 1 au rapport du Président, au titre du montant du forfait autonomie par place autorisée pour l'association de gestion de la MARPA « La Maisonnée » de TUIGNY : 229,40 € et non 229,39 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Arrête, en fonction du concours de 70 % versé par la CNSA soit 103 000 €, le 1^{er} acompte du forfait autonomie 2018 attribué à chaque Résidence Autonomie axonaise, sur la base du nombre de places autorisées dans chacune d'entre elles et tel qu'il figure en annexe au rapport du Président ainsi modifiée.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:21
Référence : be51301d3ec80e30e11a6b52a90efb748f64763d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 022

Hébergement de personnes en situation de handicap dans des établissements situés hors du territoire national

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **022**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

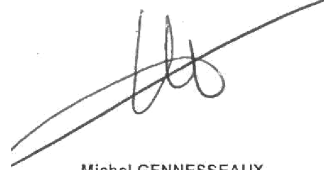
A l'unanimité,

- Autorise, à titre dérogatoire, la prise en charge du placement de :

- M. DANCOISNE Vincent au foyer Le Centre de Cerfontaine 39, rue de la Loquette 7600 PERUWELZ en Belgique,
- Mme FOREST Sabrina au foyer Les Garances 46, rue du Poteau 1350 ORP-JAUCHE en Belgique ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions à intervenir avec les établissements pour la prise en charge de ces personnes handicapées.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENESSEAUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:21
Référence : 881e2b1736976c3a085a542f04c4082acde33a56

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 023

Programme Départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes âgées dépendantes : Mmes Raymonde DELBAERE, Huguette MOUFLE, Alette HERMAN, Thérèse POUILLON, Monique TENART, Paulette BOUILLARD, Christiane GEORGES, Eliane JOLLY, Simone MORVILLE, Elisabeth BAHRI, Raymonde VIGNIER et M. Henri CHMIELEWSKI

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 023,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accorde une subvention à :

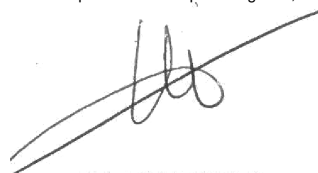
. Mme Raymonde DELBAERE	984,15 €
. Mme Huguette MOUFLE	2 496,00 €
. Mme Alette HERMAN	804,16 €
. Mme Thérèse POUILLON	858,52 €
. Mme Monique TENART	2 469,25 €
. Mme Paulette BOUILLARD	500,00 €
. Mme Christiane GEORGES	719,70 €
. Mme Eliane JOLLY	301,29 €

. Mme Simone MORVILLE	636,73 €
. Mme Elisabeth BAHRI	445,60 €
. Mme Raymonde VIGNIER	5 225,05 €
. M. Henri CHMIELEWSKI	1 704,61 €

au titre du programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes, subvention imputable sur les crédits inscrits au chapitre 204, nature 20422 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions afférentes à cette décision, à intervenir avec les intéressés.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:29
Référence : 49ec617b13e27287e99bfb1c5cd3fe1342b85346

DEPARTEMENT DE L'AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 024

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage
communale de l'aménagement de la RD 181 avenue Charles de Gaulle
du PR 14+700 au PR 15+926 en et hors agglomération de la ville de
LAON
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 024,

Vu sa précédente délibération en date du 4 décembre 2017, relative au rapport n° 047,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

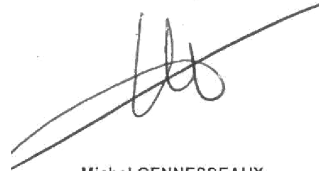
A l'unanimité,

- Approuve la passation d'une nouvelle convention avec la ville de LAON relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale des aménagements sur la RD 181, avenue Charles de Gaulle en et hors agglomération. La participation financière du Département s'élève à 49 896,70 € HT correspondant à la couche de roulement ;

- Individualise au titre des subventions d'équipement versées aux communes la somme de 49 896,70 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:35
Référence : 68b0cc76b6b6ce05b5b65723fb7d373cf039bfff6



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 025

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, de l'aménagement de la RD 62 entre les PR 7+744 et PR 7+862 en agglomération de CONDE-SUR-SUIPPE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,


A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la Commune de CONDE-SUR-SUIPPE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, de l'aménagement de la chicane d'entrée d'agglomération sur la RD 62. La participation financière du Département s'élève à 21 090,50 €, correspondant aux travaux de chaussée ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 21 090,50 € à imputer sur le chapitre 204 du budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:31
Référence : 99648b92b13c326d1f718f4ebbc63c003f60c8e3



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 026

Extension du parking de la Caverne du dragon : Acquisiton de terrains sur les communes de BOUCONVILLE-VAUCLAIR et CHERMIZY-AILLES et demande d'ouverture d'enquêtes d'utilité publique et parcellaire conjointes

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter de Monsieur le Préfet de l'Aisne, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire conjointe en vue d'acquérir les emprises nécessaires à l'extension du parking de la Caverne du Dragon, soit par voie amiable, soit par voie d'expropriation.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:16
Référence : 074bba5faf15f98a5711086b320a06d4098f5239

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 027

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme de sécurité routière - Mise en
sécurité du domaine public - Individualisations d'opérations -
Communes de TRELOU-SUR-MARNE, SANCY-LES-CHEMINOTS et
MISSY-SUR-AISNE
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2018 d'amélioration des Routes Départementales pour la mise en sécurité du domaine public, les opérations suivantes :

Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE :

TRELOU-SUR-MARNE

RD 6 - PR 70+130 au PR 70+380

55 000 €

Canton DE FERRE-EN-TARDENOIS :

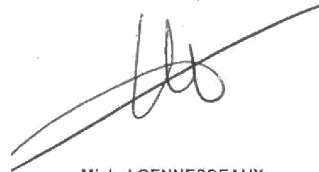
SANCY-LES -CHEMINOTS et MISSY-SUR-AISNE

RD 1580 - PR 0+000 au PR 3+1044

107 000 €,

- de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:03
Référence : 90f7e611d9a96baa642bec20a5eee7e613cceb4c

DEPARTEMENT DE L'AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 028

Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations de chaussées - Individualisation d'opération
*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 028,

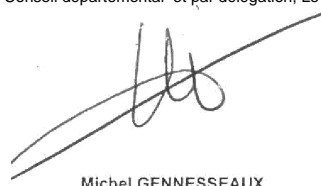
Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2018 de « grosses réparations de chaussées », la réalisation d'un enduit superficiel sur la RD1043 du PR 30+000 au PR 32+300 sur le territoire des communes de LA CAPELLE et de LA FLAMENGRIE, pour un montant de 45 000,00 €.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:38
Référence : 17fd869a5c39a87b283cffe613cf041f675a805d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 029

**Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations de chaussées - Individualisations d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

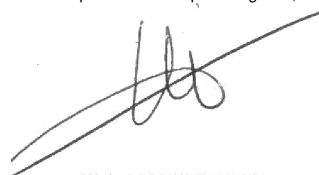
A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2018 de « grosses réparations de chaussées », les opérations détaillées dans l'annexe jointe au rapport du Président. Les montants récapitulatifs par canton sont les suivants :

- Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS	185 601,00 €
- Canton de CHATEAU-THIERRY	91 561,00 €
- Canton de CHAUNY	114 729,00 €
- Canton d'ESSOMES SUR MARNE	216 763,00 €

- Canton de FERE-EN-TARDENOIS	245 538,00 €
- Canton de GUIGNICOURT	323 227,00 €
- Canton de GUISE	324 003,00 €
- Canton d'HIRSON	183 809,00 €
- Canton de LAON 1	174 837,00 €
- Canton de LAON 2	211 371,00 €
- Canton de MARLE	269 959,00 €
- Canton de RIBEMONT	249 784,00 €
- Canton de SAINT QUENTIN 1	142 800,00 €
- Canton de SAINT QUENTIN 2	45 350,00 €
- Canton de SAINT QUENTIN 3	62 350,00 €
- Canton de SOISSONS 1	146 271,00 €
- Canton de SOISSONS 2	18 744,00 €
- Canton de TERGNIER	139 026,00 €
- Canton de VERVINS	259 116,00 €
- Canton de VIC-SUR-AISNE	269 613,00 €
- Canton de VILLERS-COTTERETS	321 469,00 €
Total :	3 995 921,00 €

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:41:45
Référence : ac58fc39d6feae473a34a1be0dee92eec584a23d



DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPELBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 030

**Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations d'ouvrages d'art - Individualisation d'opérations
*Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 030,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

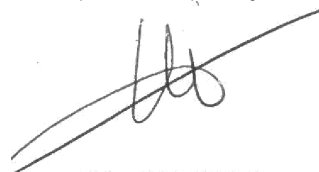
Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2018 de grosses réparations d'ouvrages d'art, les opérations décrites dans le rapport du Président pour les montants suivants :

Commune de CHÂTEAU-THIERRY - RD1003 – OA D0606	144 000 €
Commune de TERGNIER – RD 53 – OA D0172	10 000 €
Commune de BRAINE – RD 22 – OA D092A	650 000 €
Commune de CHIGNY – RD 26 – OA D0108	80 000 €

Commune d'ESQUEHERIES – RD 284 – OA D298A	60 000 €
Commune de LESQUIELLES-SAINT-GERMAIN – RD 693 – OA D393A	80 000 €
Commune de MARLY-GOMONT – RD 26 – OA D0107	40 000 €
Commune de MARLY-GOMONT – RD 774 – OA D0410	62 000 €
Commune de DERCY – RD 12 – OA D0044	105 000 €
Commune de LA FERTÉ-CHEVRESIS – RD 12 – OA D0047	100 000 €
Commune de GIBERCOURT – RD 34 – OA D140A	45 000 €
Commune de MOY-DE-L' AISNE – RD 132 – OA D0281	90 000 €
Commune de ROZOY-SUR-SERRE – RD 977 – OA D0508	80 000 €
Commune de VINCY-REUIL-ET-MAGNY – RD 611 – OA D0369	75 000 €

TOTAL : 1 621 000 €

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:12
Référence : 338148891777508404eb5583959738bde5b79eda



DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du mardi 3 avril 2018

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaients présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, F. CHAMPENOIS, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, M. SAILLARD, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : M. COLLET, T. DELEROT, T. DUDEBOUT, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, A. MARICOT, C. MOUFLARD, F. RAMPENBERG, P. TIMMERMAN, F. VANIER

RAPPORT N° 031

Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de LAON

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **031**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 15 janvier 2018, relative au rapport n° 006, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

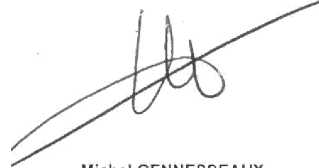
A l'unanimité,

- Décide d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de LAON, avec des réserves en ce qui concerne l'orientation d'aménagement et de programmation relative au parc Foch ;

- Et demande au Président du Conseil départemental de se rapprocher de la Ville de LAON afin de réexaminer les orientations du parc Foch et l'autorise, en tant que de besoin, à saisir la Commission départementale de conciliation conformément aux dispositions de l'article R.132-16 du Code de l'Urbanisme ;

- Et demande la rectification de l'erreur d'inscription de l'emplacement réservé n°8 porté à tort au bénéfice du Département.

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation, Le Directeur Général des Services



Michel GENNESSEUX

Ce document a été signé électroniquement.
sous sa forme originale le 06/04/2018 à 08:42:07
Référence : 91660c2c89b7ac1e16c8de7f5b67b5b534255a5e